

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

### REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

#### Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI),

#### Fichier de Consultants pour la réalisation du diagnostic global et stratégique et du business plan pour les entreprises adhérentes

Numéro de l'avis : 010/PARCSI/2016

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un Don du Fonds Africain de Développement, dans le cadre du **Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)**. Une partie du montant de ce don sera utilisée pour la rémunération des prestations de service de Bureaux d'Etudes ou Groupements de Consultants dans le cadre de la réalisation des diagnostics globaux, des plans de mise à niveau et de l'élaboration des plans d'affaires au profit des entreprises industrielles.
2. Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de constituer un fichier de Bureaux d'Etudes ou Groupement de Consultants intervenant dans le domaine de la réalisation de diagnostic global, de plan de mise à niveau et de l'élaboration de plan d'affaires pour faire partie de la liste restreinte ; dans le cadre d'une consultation.
3. Les cabinets sélectionnés pourraient ainsi être retenus dans la liste restreinte des cabinets chargés de la réalisation de diagnostic global et stratégique et du business plan pour les entreprises adhérentes.
4. Description des tâches :

Les tâches spécifiques des consultants s'organiseront autour de deux axes, à savoir le diagnostic global (stratégique et opérationnel) et le plan de mise à niveau dont le business plan détaillé sera une déclinaison.

A ce titre, les bureaux d'études ou groupements de consultants retenus seront chargés, entre autres, de :

- a. réaliser un diagnostic environnemental, technique et qualité de l'entreprise ;
- b. réaliser un diagnostic financier ;
- c. réaliser un diagnostic marketing et commercial ;
- d. réaliser un diagnostic de l'organisation, du système d'information, des ressources humaines et d'autres aspects de l'entreprise ;
- e. élaborer un plan de mise à niveau mettant en évidence les points forts et les points faibles de l'entreprise conformément aux différents aspects du diagnostic global, et précisant les investissements matériels et immatériels nécessaires à sa mise en œuvre ;
- f. élaborer un plan d'affaires intégrant les investissements matériels et immatériels précisés dans le plan de mise à niveau.

## 5. Qualifications et aptitudes requises :

Le bureau d'étude ou groupement de consultants devra avoir les qualifications nécessaires à la conduite de la mission, à savoir :

- a. avoir en son sein des ressources humaines disposant d'un diplôme universitaire (bac+4 minimum) dans les domaines suivants : gestion, marketing, finance, production, ressources humaines, organisation, ou tous autres domaines connexes à la gestion de l'entreprise ;
  - b. avoir une expérience dans l'élaboration de diagnostics stratégiques et la formulation des plans de mise à niveau des entreprises ;
  - c. avoir plusieurs expériences dans l'élaboration de business plan ;
  - d. avoir une bonne connaissance de l'environnement des PME ivoiriennes ;
  - e. avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Power Point, Excel, Word) ;
  - f. avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
  - g. justifier d'une expérience d'au moins 2 études de projets et de conseils aux entreprises ;
  - h. avoir en son sein des ressources humaines ayant une parfaite maîtrise de la langue française, la connaissance de l'anglais est un atout.
6. Le Ministère de l'Industrie et des Mines, à travers l'Unité de Gestion du Projet, invite les bureaux d'études ou groupes de consultants éligibles à fournir les informations démontrant qu'ils disposent de qualifications et expériences pertinentes pour fournir ces services (Présentation de la structure incluant les travaux similaires déjà réalisés et les références, CV et copies des diplômes du personnel clé).
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants** » de la **Banque Africaine de développement (édition de mai 2008, révisé en juillet 2012)**, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par e-mail : du lundi au vendredi de 07h30mn à et de 16h30mn (heure locale).
9. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en un exemplaire placé dans une enveloppe portant clairement la mention « **Constitution d'un fichier de de Consultants pour la réalisation du diagnostic global et stratégique et du business plan pour les entreprises adhérentes / PARCSI: A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** » et doivent être déposées sous pli fermé ou par email à l'adresse suivante, **au plus tard le 15 février 2017 à 10h30 précises**, heure locale.
10. **Coordination du projet PARCSI:**  
**Ministère de l'Industrie et des Mines,**  
**Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé,**  
**Deux-plateaux-les vallons, non loin du BURIDA**  
Téléphone : 22 41 72 92 ; e-mail : [faeadrien@yahoo.fr](mailto:faeadrien@yahoo.fr) / [m.parsci@industrie.gouv.ci](mailto:m.parsci@industrie.gouv.ci)